

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0260**

commune (s) :

objet : Acquisition de titres de transports en France et à l'étranger pour déplacements des élus et des personnels de la Communauté urbaine et prestations annexes - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0260**

objet :	Acquisition de titres de transports en France et à l'étranger pour déplacements des élus et des personnels de la Communauté urbaine et prestations annexes - Autorisation de signer le marché
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le respect des articles 53 et suivants ainsi que 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 juillet 2008, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Selectour OVP pour le marché à bons de commande sans engagement de commande d'une durée de une année ferme reconductible trois fois, conformément aux dispositions de l'article 77-I du code des marchés publics et d'un montant global de 2 524 000 € HT, soit 3 018 704 € TTC, pour l'attribution des prestations d'acquisition de titres de transports en France et à l'étranger pour les déplacements des élus et des personnels de la Communauté urbaine et prestations annexes.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande sans engagement de commande pour les prestations d'acquisition de titres de transports en France et à l'étranger pour les déplacements des élus et des personnels de la Communauté urbaine et prestations annexes ainsi que tous les actes contractuels liés avec l'entreprise Selectour OVP pour un montant global de 2 524 000 € HT, soit 3 018 704 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - budgets annexes n° 1 (eau) et n° 2 (assainissement) - exercices 2008 et suivants - section de fonctionnement - compte 625 610.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.